

P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 JANVIER 2009

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Michèle BORCA, Rémi CHEVALET, Corinne BROSSARD, Dolorès ZAPATA.

APPROBATION du PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2008

Le procès-verbal de la réunion du 18 Décembre est approuvé.

SECOURS SUR LES PISTES DE SKI - Convention avec les ambulances

Après avoir rappelé l'organisation mise en place cette année, le maire rappelle la garantie de rémunération de 450 € par jour prévue pour l'ambulance de permanence. Cette garantie sera réduite de 180 € par évacuation assurée et le solde payé aux prestataires par la commune de Métabief.

Le maire propose au conseil municipal une convention à passer entre les communes de la station afin de répartir ce solde entre les communes au prorata du nombre d'évacuations assurées sur chacune d'elles.

Conscient du handicap que représente l'absence d'un cabinet médical au pied des pistes, le conseil municipal approuve les dispositions proposées et autorise le maire à signer la convention à intervenir entre les communes de Métabief, Jougne, Les Hôpitaux-Neufs et Les Longevilles Mont d'Or.

BAIL DE LOCATION DE LA DISCOTHEQUE

M. LENGACHER, 2° adjoint, rappelle la situation de la discothèque et le bail en cours à échéance du 18 Décembre 2010.

Il indique ensuite qu'un repreneur est retenu en la personne de M. Pierre Henri ETHALON et qu'il a été discuté de l'intérêt de conclure avec lui un nouveau bail commercial pour une nouvelle période de neuf ans à compter du 01 Février 2009.

Les conditions du nouveau bail seraient identiques à celles du précédent, à l'exception - du descriptif des locaux, auquel il conviendra d'ajouter un local à usage de bureau et de stockage,

- du loyer, qu'il est proposé de ramener à 1.180 € pour la première période, soit jusqu'au 31 janvier 2012 afin de favoriser le redémarrage de cette activité commerciale. Par contre, l'actualisation au 01 Février 2012 sera effectuée à partir du loyer normal, soit 1.380 €.

- de la clause de non responsabilité du bailleur, dans laquelle il conviendra de supprimer le mot 'infiltration'

Invité à passer au vote, le conseil municipal approuve les propositions de M. LENGACHER à l'unanimité, décide de la conclusion d'un nouveau bail aux conditions du précédent et en tenant compte des modifications ci-dessus et autorise le maire à le signer au nom de la commune.

BAIL DE LOCATION DU CHALET DU PETIT-MOROND

Département du DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

Le maire indique au conseil municipal que le candidat pressenti n'est pas disponible actuellement et que l'affaire n'a donc pas pu être conclue. Plusieurs autres demandeurs seront reçus prochainement et le conseil municipal sera donc invité à délibérer ultérieurement.

PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le maire rappelle succinctement l'historique de la révision du POS selon modalités des PLU. Il déclare que le PLU est l'outil idéal pour harmoniser le développement de la commune et que l'on n'a pas à rougir des délais mis pour son élaboration, Métabief n'étant pas une commune facile sur le plan de l'urbanisme. Ce PLU doit prévoir dans la mesure du possible les évolutions de notre village pour les 50 prochaines années. Dans le cadre d'une telle révision, il est obligatoire que le conseil municipal débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le conseil municipal a débattu de ces orientations lors de sa séance du 15 novembre 2004.

M. le maire invite les membres du conseil à relire avec lui le compte rendu de ce débat. Depuis cette date, le projet a évolué sur un certain nombre de points. Il précise que les études ont été complétées par une étude de voirie. Il cite l'acquisition de la maison LOCATELLI comme exemple d'interventionnisme communal destiné à éviter la transformation en résidence secondaire d'une maison du centre du village. Le Projet d'aménagement a été présenté à deux reprises en réunion publique à la population les 25 novembre 2004 et 26 mars 2007.

Les grands enjeux restent les mêmes et nous les avons portés lors de notre campagne municipale invitant la population à se prononcer notamment sur un tel programme. Notre élection ne peut que nous conforter dans les orientations choisies. Cependant, il paraît utile d'officialiser ces orientations à l'occasion d'un débat complémentaire au sein de notre conseil municipal.

Le maire invite le conseil municipal à faire part de ses réflexions, questions et suggestions sur ces grandes orientations pour le devenir de notre territoire.

Mme BORCA rappelle que le conseil municipal a également acquis la maison MAIRE pour y aménager de l'accueil petite enfance et personnes âgées.

Outre ces idées intéressantes, M. LENGACHER pense nécessaire de créer une identité particulière pour le village, propre à susciter le déplacement des gens.

A propos de la zone artisanale, il dit qu'un choix devra être fait parmi deux hypothèses : soit s'en tenir à une dimension communale (surface de 5 ha) soit à une dimension intercommunale propre à répondre aux attentes de la Communauté de Communes. Il précise que des demandes de lots émanent d'entreprises de Métabief et qu'elles pourraient être satisfaites en 2010 ou 2011.

M. MUTIN rappelle de son côté la proposition de création d'une maison de santé

Le maire mentionne encore la nécessité de classer en zone constructible l'enclave ND qui gêne la création du lotissement communal, le projet de création de 1000 lits touristiques, la construction d'une salle polyvalente ainsi que la candidature de la commune pour obtenir la construction d'un stade nordique par la Communauté de Communes.

Département du DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

A propos de la réserve collinaire, une décision devrait intervenir le 02 février sur la surface qu'il est projeté d'enneiger artificiellement et sur la capacité que devra avoir cette réserve.

Plus personne ne sollicitant la parole, le Maire conclut le débat en indiquant qu'une nouvelle réunion publique se tiendra le mercredi 11 février à 19 h 00 à la salle Sancey.

GESTION DE LA SALLE PAUL CHARLIN

La régie communale entraînant des difficultés de gestion, le maire propose un contrat de prestations de service avec la Sté OREX dans lequel il est prévu qu'elle se charge d'assurer l'accueil hors sac et l'encaissement des recettes pour le compte de la commune. En fin de saison, un bilan de gestion permettra l'apurement des comptes afin que la commune recouvre les recettes et s'acquitte des dépenses engagées pour son compte par la Société.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce nouveau système de gestion et approuve la convention proposée.

En ce qui concerne les tarifs, le conseil municipal fixe les prix d'entrée à la salle Paul Charlin à 2,50 € pour les adultes, 1,00 € pour les enfants et 1,90 € pour les groupes. Il est convenu enfin que pour les sorties scolaires, l'entrée sera gratuite sous réserve d'une disponibilité suffisante et d'une réservation préalable.

FORET – VENTE DE BOIS 2009 – TRAVAUX DE PISTES

Le conseil municipal approuve la mise en vente des coupes de la façon suivante :

- en prévente de bois façonnés dans les parcelles 11 et 12
- dans le cadre de contrat d'approvisionnement : dans la parcelle 3 : environ 80 m3 en petits bois et 345 m3 en gros bois
- entre habitants pour les lots de feuillus destinés au chauffage et les lots de faible valeur. Ils seront marqués en parcelles diverses.

En ce qui concerne les travaux d'infrastructures forestières, le conseil municipal accepte le projet s'élevant à 12.541 € et sollicite une subvention à hauteur de 50 %.

A propos de la réforme de l'ONF et des revendications de l'intersyndicale des forestiers, le conseil municipal, à l'unanimité,

- S'inquiète des menaces que feraient peser les nouvelles restructurations de l'Office National des Forêts sur nos forêts communales,
- S'oppose aux mesures de délocalisation, de fermeture de sites et à la suppression d'une gestion forestière basée sur le triage,
- Demande au Président de l'Association des Maires des Communes Forestières et également administrateur de l'ONF, de s'opposer à cette restructuration telle que présentée et de suivre ce dossier au plus près des intérêts des communes.

DIVERS

Indemnité de sinistre – Le conseil municipal approuve les indemnités reçues des assurances MMA pour deux bris de glace sur le tracteur de la commune. Elles s'élèvent à 1.118,38 € TTC, soit le montant exact des réparations.

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

Comice agricole – Le maire indique au conseil municipal que M. LETOUBLON, Président du Comice, a proposé à la commune l'organisation du comice agricole en 2010. Il conviendra de lui donner réponse après contact avec l'exploitant.

Les Secrétaires de Séance

Le maire

Dominique REGARD

Corinne BROSSARD

Gérard DEQUE